



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 22 Septembre 2020

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	26	28	02
Vote			
A L'unanimité	Pour :	28	
	Contre :	00	
	Abstention :	00	

Convocation du Conseil Municipal en date du :

16/09/2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

25 SEP. 2020

-et de sa publication le :

25 SEP. 2020

L'an 2020, le Mardi 22 Septembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 6^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 16 septembre 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER -(26)

REPRÉSENTÉS : M. Frantz RUPAIRE (ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA) et Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Mme Josette OTTO) _____(02)

ABSENTS : Mme Ninette SAINTE-LUCE _____(01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D_20200922_03 MODIFICATION DE QUOTAS HORAIRES

Le Maire, rappelle à l'assemblée que la modification de quota horaire d'un agent nécessite une délibération. Si le pourcentage de modification est supérieur à 10%, elle constitue une suppression d'un poste pour en créer un nouveau. Cette procédure intervient après avis du Comité Technique.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 22 Septembre 2020

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu l'avis favorable rendu par le Comité Technique en date du 21 septembre 2020 ;
- Vu le tableau des effectifs ;
- Considérant que les besoins du service nécessitent l'augmentation de quota horaire de certains agents ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

Article 1

DE SUPPRIMER des emplois permanents à temps non complet suivants :

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Quota horaire	TC/TNC	Nombre de postes	Conditions	Date d'effet
Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	30H	Temps non complet	1	Statutaire	Novembre 2020
Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine	31H	Temps non complet	1	Statutaire	Novembre 2020
Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	25H	Temps non complet	2	Statutaire	Novembre 2020

Article 2

DE CREER des emplois permanents suivants :

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Quota horaire	TC/TNC	Nombre de postes	Conditions	Date d'effet
Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	35H	Temps complet	1	Statutaire	Novembre 2020
Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine	35H	Temps complet	1	Statutaire	Novembre 2020
Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	30H	Temps non complet	2	Statutaire	Novembre 2020

Article 3

D'INSCRIRE au Budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE